



Stages, PFMP... Les risques de l'entreprise

dimanche 28 janvier 2024, par [CGT educ'action](#)

La réforme de la voie pro : toujours plus d'entreprise

Avec la réforme de la voie professionnelle, entre autres, l'année scolaire de terminale serait amputée de 4 semaines de cours pour mettre en place des parcours diversifiés notamment en augmentant de 6 semaines les stages pour les élèves qui veulent s'insérer dans l'emploi. Une mesure totalement hors-sol car elle ne tient pas compte du rythme d'apprentissage de nos élèves ni du fonctionnement et de l'organisation de nos LP. Ce n'est pas de plus d'entreprise dont nos élèves ont besoin mais de plus et de mieux d'École. On ne forme pas mieux « sur le tas » : poussée par la rentabilité, l'entreprise n'en a ni le temps ni les moyens.

De plus, l'entreprise présente pour les jeunes (qui, de surcroît ne peuvent se défendre), les mêmes risques liés aux manquements à la sécurité, à l'exposition aux produits dangereux, aux accidents du travail et aux violences sexistes et sexuelles, que pour les adultes. [En savoir + sur la réforme ici.](#)

Les risques de l'entreprise

En France, il y a en moyenne chaque jour 3 morts et 2 500 accidents du travail.

Depuis 2010, le nombre d'accidents mortels au travail n'a cessé de croître pour passer de 537 à 790 en 2019. Selon les chiffres publiés par Eurostat en 2022, notre pays se traîne à l'avant-dernière place des pays européens pour l'insécurité au travail avec 3,53 morts, pour 100 000 travailleur.euses, tous secteurs confondus.

Entre 2017 et 2019, les accidents du travail ont augmenté de 33%.

Cette réalité s'explique notamment par la suppression des Comités d'hygiène et de sécurité (CHSCT) en 2017. Notons également que les 4 critères de pénibilité ont été supprimés par Macron, alors qu'à 53 ans, 70% des salarié-es du bâtiment ont au moins un symptôme invalidant, qui conduit à ce que 80% des travailleurs du secteur n'arrivent pas à la retraite.

Violences au travail, ou violence patronale ?

À l'occasion d'une table ronde organisée par la CGT le 23 janvier 2024 dans le cadre de la projection du film "[Perdre sa vie à la gagner](#)", Sophie Binet a tenu à préciser qu'il ne fallait pas considérer les violences au travail comme un fait divers. Pour la CGT il s'agit de violence patronale dans le but de faire un maximum de profits au détriment de la mise en place de mesures de prévention qu'ils estiment trop coûteuses.

Prévention : des outils peu utilisés

Concernant la prévention, de l'aveu même du conseiller technique de l'ancienne première ministre Elisabeth Borne, "les entreprises ont des outils pour la prévention, mais peu les utilisent, seulement 40 % des entreprises ont des DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) alors que c'est obligatoire". (Source : [entretien à Matignon du 23/05/2023 avec le "collectif familles : stop à la mort au travail"](#))

Petite sinistralité aboutissant à une sinistralité tragique, médecine du travail sous pression...

Par ailleurs, la petite sinistralité cachée par les employeurs aboutit à une sinistralité tragique et à des morts au travail. [...] La CGT alerte aussi sur la médecine du travail qui n'est pas assez protégée des pressions du patronat et dont la formation des médecins en santé au travail n'est pas suffisante.

Pour en savoir plus, notamment sur les revendications de la CGT pour qui les morts au travail ne sont pas une fatalité, lire ici nos deux articles confédéraux, [ici](#) et [là](#) !

"Perdre sa vie à la gagner"

Face au déni généralisé, un documentaire CGT tente de retracer l'ensemble des causes qui ont pu conduire à des accidents trop nombreux, en moyenne 2500 par jour, dans lesquels certain-es perdent la vie. *Voir le film en cliquant sur la vignette ci-dessous :*

